

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 78 (1927)
Heft: 7

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mardi, 30 août: 7^{1/2} à 19 h. Excursion dans les forêts communales de Couvet et des Verrières. Retour à Neuchâtel par La Brévine, La Joux et La Tourne.

Mercredi, 31 août: Excursion dont le but sera fixé plus tard.

Le comité permanent.

CHRONIQUE.

Confédération.

Commission de surveillance de la Station de recherches forestières. Le mandat de M. *E. Muret*, inspecteur forestier cantonal, à Lausanne, comme membre de cette commission, expirant le 1^{er} juillet de cette année, le Conseil fédéral a procédé, le 10 juin, à la nomination de son successeur.

Son choix s'est porté sur M. *Hugo Eiselin*, inspecteur forestier cantonal du Tessin, à Bellinzone.

Un anniversaire. Le dernier cahier du „Paysan suisse“ nous apprend que, le lundi de Pentecôte, l'Union suisse des paysans a pu enregistrer le 30^{me} anniversaire de sa fondation.

Voilà un anniversaire dont la puissante et active association peut être fière. Car, ainsi que l'écrit M. le professeur *Laur*, l'étape parcourue est une période de vigoureux essor et de beaux succès.

Nous ne voulons pas laisser passer cet anniversaire sans venir dire à nos amis les paysans l'admiration que nous éprouvons en face du chemin parcouru par leur Union, de leur belle vaillance et des progrès remarquables qu'elle a su faire réaliser à l'agriculture suisse.

La rédaction du „Journal forestier“ suisse se permet d'apporter à ceux qui président aux destinées de la vaillante Ligue ses félicitations et leur adresse ses meilleurs vœux de réussite dans leur difficile et patriotique tâche. Puisse l'Union progresser toujours et marcher à de nouveaux succès en gardant pour objectif principal l'intérêt supérieur du pays!

Cantons.

Soleure. *Rapport annuel sur la gestion des forêts en 1926.* De ce rapport circonstancié et riche en indications statistiques, nous extrayons les quelques données suivantes :

Différents ravageurs du monde des insectes ont causé par ci par là des dégâts. Mais, tandis que le némate de l'épicéa (*Nematus abietum*) a étendu sa sphère d'action à de nouvelles forêts, il semblerait que le chermès des aiguilles du sapin (*Dreyfusia Nüsslini*) soit plutôt en état

de régression. Puisse-t-il en être vraiment ainsi de ce dernier, ce qui ne nous paraît pas très sûr, étant donné les nouvelles plutôt pessimistes reçues d'autres cantons du Jura et du Plateau.

Un champignon (*Cenangium abietis*) est apparu dans les forêts communales de Subingen et de Luterbach, nécessitant l'abatage de 320 m³ de perches d'épicéa.

Les ouragans ont déraciné, surtout en janvier, environ 3500 m³ de bois.

Dans les forêts communales, la coupe totale a été légèrement supérieure à celle de 1925, soit 5,2 m³ à l'ha au lieu de 5,1 m³. Le rendement brut correspondant, de 158 fr. par ha, est resté néanmoins un peu inférieur à celui de l'année précédente (160 fr.). Le rendement net s'est élevé en moyenne à 81 fr. par ha, ou à 102 fr. dans les forêts gérées par un technicien et à 77 fr. dans les autres.

Vaud. Les caisses forestières de réserves, qui fonctionnent de façon exemplaire dans les communes forestières de ce canton, ont subi une légère diminution, ce qui est dans la logique des choses pendant les années où le marché des bois est peu animé. Ces caisses possédaient néanmoins, à la fin de 1926, un capital de 5.137.000 fr. Elles ont subi un prélèvement total, en 1926, de 176.000 fr., dont 130.000 fr. en faveur de l'assistance publique, de 7000 fr. pour conduites d'eau, 6000 fr. pour assainissements, etc.

Le marché des bois a été en général défavorable, à tel point que quelques communes n'ont pu vendre leur bois de service avant la fin de l'année. C'est une des raisons pour lesquelles, dans la région du Gäu, les communes ont constitué une « Association forestière ». De plus en plus, cette idée de l'union des propriétaires de forêts pour la défense de leurs intérêts fait son chemin dans notre pays. H. B.

Troisième cours d'utilisation commerciale des bois. Le Service cantonal des forêts vient d'organiser à Payerne un troisième cours d'utilisation commerciale des bois. Pendant dix jours, 35 gardes forestiers de triage du Gros de Vaud, du Jorat, de la Broye et des Alpes ont été initiés aux méthodes permettant de tirer le meilleur parti des produits forestiers martelés suivant les principes actuels de la sylviculture.

Le cours a été inspecté par nos hautes autorités. Le 16 mars, M. le Conseiller fédéral Chuard, M. le Conseiller d'Etat Porchet et M. Muret, chef du Service cantonal des forêts, voulurent bien assister et s'intéresser aux exercices du cours. Ils ont témoigné par là tout l'intérêt qu'ils portent aux choses forestières. G.

Nidwald. La place d'inspecteur forestier du demi-canton étant devenue vacante, le Landrat a désigné pour remplir ces fonctions M. Max Kaiser, de Stans, ingénieur forestier. Le nouvel élu est entré dernièrement en fonction. Il est le successeur de M. O. Müller.

